

## **Marché : acquisition de matériels et de logiciels informatiques - maintenance du parc**

**Rapporteur : M. Le Président**

Acquisition de matériels et de logiciels informatiques - maintenance du parc : lancement d'un appel d'offres ouvert.

Le marché informatique passé pour l'année 2000 et 2001 est arrivé à son terme. En effet, le montant maximum de commandes, prévu dans le cadre de ce marché fractionné à bons de commandes, est atteint.

Aussi, il est proposé de consulter à nouveau les entreprises pour la réalisation des prestations informatiques.

Le marché sera décomposé en 2 lots "Acquisition de matériels informatiques et de logiciels" et "Maintenance du parc".

En raison de la forte volatilité des prix et de l'obsolescence rapide des matériels et logiciels informatiques, ce marché sera passé sans minimum ni maximum et donnera lieu à remise en compétition, lors de l'attribution des bons de commandes, de trois titulaires retenus.

Lors de la survenance des besoins en matériels et logiciels informatiques, les trois titulaires sont remis en compétition sur la base du cahier des charges initial.

Le choix de l'attributaire du bon de commande est fonction du prix et du délai.

Le lot portant sur la maintenance sera passé également, en raison de la difficulté d'appréhender le rythme et le volume de l'évolution du parc informatique, sans minimum ni maximum et sera attribué à un seul titulaire.

Le choix de l'attributaire est fonction de la valeur technique et du prix des prestations.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :**

**- le lancement selon les dispositions du code des marchés publics d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de matériels et de logiciels informatiques et la maintenance du parc.**

**- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, les avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.**

Pour extrait conforme,

Le Président